

PRISE EN CHARGE PAR LA COMMUNE	
ACTE	TARIF HT 2024
<b>Chien errant</b> / pension par jour	15,00 €
<b>Chien errant</b> / frais vétérinaire d'un animal blessé	en fonction de l'acte
<b>Chien errant</b> / frais d'identification / vaccination	en fonction de l'acte
<b>Chien mordeur</b> / pension par jour	19,00 €
<b>Chien mordeur</b> / frais vétérinaire animal blessé	en fonction de l'acte
<b>Chien mordeur</b> / frais euthanasie	en fonction de l'acte
Acte de mise en fourrière (sans déplacement sur les horaires d'ouverture)	70,00 €
Frais de déplacement A-R sur la commune (sur les horaires d'ouverture)	100,00 €

Seulement si aucun propriétaire retrouvé sino  
 Hors horaire d'ouverture une majoration de 20%

PRISE EN CHARGE PAR ECPV
ACTE
Recherche propriétaire + accueil propriétaire
Registre sanitaire / entrée-sortie
Désinfection du matériels (voiture, caisse de transport, perche, ...)
Placement (frais de route) mise en refuge/ spa
A-R consultation vétérinaire (limite de deux consultations/chien)
Contrats d'assurances

